

## Justice et Équité Environnementales : une Exploration à Travers le Mouvement POP

Article publié initialement dans « The Cadmus Journal » le 29 novembre 2021

*Ash Pachauri,*

*Membre associé, Académie Mondiale des Arts et des Sciences ; Mentor principal, le Mouvement POP (Protect Our Planet)*

*Drishya Pathak,*

*Mentor de la Jeunesse, le Mouvement POP*

*Komal Mittal,*

*Mentor pour la Jeunesse, le Mouvement POP*

*Meghana Elsa Thomas,*

*Mentor pour la Jeunesse, le Mouvement POP*

*Nahid Pérez Ayala,*

*Mentor Stagiaire, le Mouvement POP*

*Norma Patricia Muñoz Sevilla,*

*Mentor Distinguée Honoraire, le Mouvement POP ; Instituto Politécnico Nacional-CIEMAD*

*Philo Magdalene A*

*Mentor pour la Jeunesse, le Mouvement POP*

*Vanessa Anahí Hernández Vázquez*

*Mentor pour la Jeunesse, le Mouvement POP ; Centre Universitaire des Sciences Exactes et de l'Ingénierie (CUCEL), Université de Guadalajara, Mexique*

---

### Résumé

---

La Justice Environnementale, définie comme « le traitement équitable et la participation significative de toutes les personnes, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur origine nationale ou de leurs revenus pour tout ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques environnementales » (EPA), tel est l'objet d'étude de cet article dans lequel il est montré comment, à travers le travail des Organisations Non Gouvernementales (ONG), les inégalités et les problèmes qui surgissent aujourd'hui pour certaines communautés et dans certains espaces, peuvent être révélés.

Le contexte présenté et la méthodologie utilisée sont le résultat de nombreuses activités développées par « The POP Movement » (2016), en collaboration avec diverses organisations, institutions académiques, gouvernements, société civile et en particulier avec des jeunes de divers pays du monde, entre autres : La Conférence Internationale et le Festival POP pour l'Action Climatique Conduite par les Jeunes; Le Dialogue Intergénérationnel sur la Justice Environnementale et l'Équité; Dialogue Latino-américain; Le Webinaire GlobalMindED et la Semaine de la Vérité et de la Réconciliation.

Les résultats obtenus à partir de la participation directe des acteurs sont présentés à travers le format d'analyse des problèmes qui sont enregistrés dans le cadre de l'équité, de la justice, des droits de l'homme et de l'environnement, lorsque des événements se produisent. Ces résultats ont permis la conception de stratégies d'action pour résoudre le problème identifié, selon le principe de la « jeunesse inspirée par la connaissance ». Ces résultats se manifestent

dans divers domaines : impact différencié du changement climatique ; rôle du gouvernement dans la justice environnementale, et rôle des collectivités et d'autres secteurs.

Enfin, les conclusions obtenues au cours de l'élaboration des différents événements mentionnés sont présentées et nous amènent à la considération suivante : « La menace de la crise climatique est celle qui plane sur le monde. Et pourtant, l'impact du changement climatique affecte de manière disproportionnée la vie et les moyens de subsistance des communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées du monde. »

## 1. Introduction

De nombreux domaines de l'élaboration des politiques climatiques impliquent des jugements de valeur et des considérations éthiques. Ces domaines vont de la question de savoir dans quelle mesure une réduction est nécessaire pour prévenir les interférences dangereuses avec le système climatique, aux choix entre des politiques spécifiques de réduction ou d'adaptation. [1](#) Parallèlement aux questions de réduction et d'adaptation, des questions d'équité et de justice se posent.

---

*« La crise environnementale ne peut être abordée et résolue efficacement que lorsque chacun des problèmes sociaux, économiques et politiques profondément enracinés dans le monde est abordé et résolu. »*

---

À cet égard, la justice environnementale est une idée qui gagne rapidement en popularité et est progressivement acceptée dans le mouvement mondial contre la crise climatique. Il y a une nouvelle vague de sensibilisation aux implications de la crise climatique; celle qui souligne ouvertement que les communautés de couleur, les communautés à faibles revenus et les communautés autochtones parmi d'autres populations marginalisées et vulnérables\* sont touchées de façon disproportionnée et de différentes manières par l'impact du changement climatique, de la contamination de l'environnement et d'autres activités anthropiques. La justice environnementale vise non seulement à réduire les souffrances endurées par les communautés vulnérables en raison de la crise climatique, mais aussi à fournir à ces communautés un accès aux ressources environnementales.

Différents pays sont confrontés à des défis et à des circonstances variés et ont des capacités différentes en matière de réduction et d'adaptation. Les données indiquent que les résultats considérés comme équitables peuvent déclencher une coopération plus efficace (cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

## 2. Méthodologie

L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a défini la justice environnementale comme « le traitement équitable et la participation significative de toutes les personnes, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur pays, de leur origine ou de leurs revenus, pour tout ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques environnementales. Un traitement équitable signifie qu'aucun groupe de personnes, dont les groupes raciaux, ethniques ou socio-économiques, ne devrait supporter une part disproportionnée des conséquences environnementales négatives résultant des opérations industrielles, municipales et commerciales ou de l'exécution de programmes et de politiques fédéraux, étatiques, locaux et tribaux. [2](#) Les trois piliers ou bases

fondamentaux de la justice environnementale sont le droit des citoyens à la justice, la participation des citoyens et le droit à une information véridique et efficace, ainsi que la transparence. [3](#)

L'origine de l'idéal de justice environnementale, en particulier lorsqu'elle se réfère à la science géographique, bien qu'elle ait une histoire lointaine, remonte particulièrement au dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle. A partir de là, des expressions d'égalité, de justice et d'équité spatiale ou territoriale en découlent. [4](#) Le concept de justice territoriale a beaucoup en commun avec celui de justice environnementale,<sup>5</sup> puisque les deux partagent une approche similaire; valoriser la répartition des avantages et des dommages générés par les agents humains – largement considérés comme des externalités entre les lieux et les groupes de population, afin de déterminer s'il existe ou non une discrimination grave. L'expression de justice environnementale a émergé dans les années 1970 sous l'égide de mouvements tels que la répartition spatiale inégale et racialement discriminatoire des déchets dangereux et des industries polluantes aux États-Unis, en même temps que l'EPA était née, répondant clairement aux questions de justice environnementale. Depuis lors, l'idée de justice environnementale s'est répandue dans le monde entier. La prévalence contemporaine de l'idée peut être attribuée à la prise de conscience croissante que la crise environnementale ne peut être abordée et résolue efficacement que lorsque chacun des problèmes sociaux, économiques et politiques profondément enracinés dans le monde est abordé et résolu. [6](#)

Le mouvement POP (Protect Our Planet - Protégeons Notre Planète) vise à donner aux jeunes les moyens de participer activement à la lutte contre le changement climatique par le partage des connaissances, le renforcement des compétences et l'action climatique. Convaincu que le changement climatique affectera de manière disproportionnée les communautés les plus vulnérables, le Mouvement POP conceptualise, planifie et effectue diverses activités interactives où différentes communautés et secteurs sont encouragés à se réunir, à discuter des besoins et à sensibiliser aux défis et aux solutions au changement climatique.

Dans cette mesure, le Mouvement POP travaille en étroite collaboration avec différents secteurs et communautés et organise divers ateliers de consolidation des compétences, des événements internationaux de partage des connaissances, des programmes de mentorat et fournit des plates-formes aux représentants des communautés autochtones, des médias, du monde universitaire, du monde législatif, des gouvernements, des ONG et, surtout, des jeunes, pour promouvoir un engagement intersectoriel orienté vers l'action pour lutter contre les menaces du changement climatique et de la dégradation de l'environnement et amplifier et traiter les questions pertinentes liées à la justice environnementale.

Un certain nombre de réunions préparatoires sont organisées avec toutes les parties prenantes concernées avant la plupart des événements afin de comprendre les problèmes environnementaux les plus urgents, ainsi que les défis et les opportunités liés à leur résolution, du point de vue des différents secteurs, du point de vue des communautés en question. Ceci est essentiel aux approches participatives qui facilitent les interventions menées par et pour les communautés.

Cet article présentera et initiera un débat sur les interventions et les récits de différentes communautés et parties prenantes recueillis au cours d'une série diversifiée de discussions interpersonnelles, d'événements et de dialogues facilités par le mouvement POP. Il souligne l'importance de faire participer de manière significative les communautés et de renforcer leur leadership et leur participation aux initiatives qui leur sont destinées. Le contenu et les récits

concernant la justice environnementale ont été recueillis à partir d'une pléthore d'activités et d'événements organisés par le Mouvement POP, tels que son événement annuel phare appelé le Festival POP, le Dialogue Intergénérationnel sur la Justice et l'Équité Environnementales, le Dialogue Latino-Américain, le webinaire GlobalMindED, les conversations avec l'école Sidewalk et les réfugiés climatiques, et la Semaine de Vérité et de Réconciliation (TRW). Ces initiatives ont été conçues et menées en partenariat étroit avec les précieux collaborateurs du Mouvement POP. Pour mettre en évidence le contexte diversifié de ces événements, ils sont brièvement présentés ci-dessous.

## **2.1. La Conférence Internationale et le Festival POP pour l'Action Climatique Menée par les Jeunes**

### ***Une plateforme mondiale solidaire qui construit un mouvement de jeunes à la pointe de l'innovation, de la sensibilisation et du changement***

Le festival annuel POP, organisé en partenariat avec plus de 90 partenaires, offre une plateforme aux parties prenantes et aux jeunes pour se réunir afin de partager leurs idées novatrices et leurs solutions locales et pratiques pour faire face aux menaces du changement climatique et à ses impacts. L'événement voit la participation de personnes âgées de 5 à 85 ans provenant de régions telles que les États-Unis, le Mexique et l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC); Afrique et Moyen-Orient; et d'autres.

Au cours d'une réunion du POP Festival 2021, les dirigeants de la région africaine se sont fait l'écho de la réalité de la crise climatique dans leur région, lors d'une session sur la crise climatique. Au cours de cette session, les jeunes des différents pays africains ont participé activement à la discussion qui a mis l'accent sur les questions liées à un environnement non durable tels que les inondations, les sécheresses et les faibles revenus, qui sont monnaie courante dans la région. La discussion a été amorcée afin de mieux comprendre la cause et l'effet, l'ampleur de l'impact et le processus de réduction qui pourrait entraîner le changement.

Le POP Festival 2021 a également facilité une conversation avec « Sidewalk School » et « Climate Refugees », des organisations qui travaillent à promouvoir les droits et à examiner les populations déplacées à la fois à l'intérieur et au-delà des frontières en raison du changement climatique. La session visait à sensibiliser les gens sur les situations auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile à la frontière sud des États-Unis et à discuter des conditions climatiques qu'ils mentionnent et qu'ils fuient.

En outre, au cours d'une session avec certains groupes indigènes d'Amérique Latine, le thème des produits agrochimiques, de la santé et de la santé mentale des populations indigènes a été débattu. Cette session a examiné les problèmes et l'impact de la progression des activités agricoles et des activités d'extraction dans les territoires autochtones sur la santé des communautés indigènes en général, en particulier sur leur santé mentale. Une autre session intitulée *Native American Youth Climate Leaders* a discuté des effets environnementaux néfastes de l'industrialisation des territoires et de leur impact sur les communautés indigènes.

## **2.2. Dialogue Intergénérationnel sur la Justice Environnementale et l'Équité**

### ***Une plateforme soulignant l'importance de l'équité et de la justice pour l'action climatique et le développement durable***

L'événement a été organisé en partenariat avec le Secrétariat Permanent du Sommet Mondial des Lauréats du Prix Nobel de la Paix dans le cadre de leur programme pour les jeunes, « Diriger par l'Exemple - Leading by Example. » Grâce à une conversation intergénérationnelle entre un leader mondial et des jeunes de diverses régions telles que l'Amérique Latine, l'Afrique et l'Asie, la cause de la justice climatique, de l'égalité des sexes, de l'insertion et de la résilience ont été discutées. Le dialogue a souligné l'importance de la justice environnementale, où l'équité et la justice servent de postulat fondamental pour l'action climatique et le développement durable. La session a également souligné le rôle du leadership, tant au niveau communautaire qu'au niveau décisionnel supérieur, dans la promotion de stratégies et de solutions intégrées qui respectent les principes de justice environnementale.

### 2.3. Dialogue Latino-Américain

#### *Une plateforme pour développer le leadership régional des jeunes et promouvoir l'engagement intersectoriel*

Le deuxième dialogue Latino-Américain, organisé en partenariat avec le Dr Rosalía Arteaga Serrano, en juillet 2020, a servi de plate-forme aux représentants des communautés indigènes, des médias, du monde universitaire, législatif, des gouvernements, des ONG et, surtout, aux représentants des jeunes pour promouvoir un engagement intersectoriel orienté vers l'action contre les menaces du changement climatique et de la dégradation de l'environnement dans la région latino-américaine. Dans la préparation de l'événement, une session interactive a eu lieu plus tôt le même mois en tant que réunion préparatoire pour les parties prenantes afin de comprendre les problèmes environnementaux les plus urgents en Amérique Latine, ainsi que les défis et les opportunités liés à leur résolution, du point de vue de différents secteurs.

### 2.4. Webinaire GlobalMindED

#### *Stratégies pour un leadership solidaire, juste et équitable en matière de climat*

[GlobalMindED](#) comble l'écart d'équité en créant un bassin de talents compétents et diversifiés grâce à des liens avec des modèles, des mentors, à travers des stages pour les étudiants à faible revenu et des adultes, des leaders de la première génération à des universitaires et des leaders solidaires, qui leur enseignent, travaillent avec eux et les embauchent. Le panel de jeunes intitulé *Panel des Jeunes : Stratégies* pour un leadership climatique solidaire, juste et équitable visait à fournir une plate-forme aux jeunes pour leur permettre d'amplifier leurs voix en partageant leurs expériences personnelles sur le leadership climatique solidaire, juste et équitable, couvrant différentes régions du monde telles que l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine et l'Afrique.

Les jeunes leaders ont partagé leurs expériences sur la manière dont certaines interventions d'action climatique qu'ils ont pratiquées ont apporté un changement positif dans la société. Ces interventions à petite échelle s'avèrent être une étape vers la réduction de l'écart entre la réalisation de l'équité climatique et la mise en œuvre de la culture climatique. Les mouvements mondiaux dirigés par des groupes de jeunes, l'introduction d'outils éducatifs dans les écoles primaires et secondaires, la participation des jeunes issus de populations vulnérables et marginalisées et la reconnaissance des connaissances partagées par les communautés autochtones sont quelques-uns des outils que les jeunes ont préconisés.

### 2.5. Semaine de la Vérité et de la Réconciliation (SVR -Truth Reconciliation Week)

## **Communautés autochtones sur la dégradation de l'environnement et l'adaptation**

La relation entre les peuples autochtones et leur environnement s'est érodée en raison des dommages environnementaux continus. Le groupe d'experts chargé de discuter de la dégradation et de l'adaptation liées à l'environnement avec les communautés autochtones, organisé dans le cadre de TRW, a cherché à comprendre comment les dommages environnementaux ont été importants et ont eu un impact sur leurs communautés. La session s'est également concentrée sur les mesures d'adaptation possibles que la communauté pourrait prendre au niveau local, outre sa dépendance à l'égard d'autres parties prenantes. Enfin, elle avait pour but de promouvoir le débat entre la communauté autochtone et les jeunes.

### **3. Résultats et Analyse**

Les conversations, les dialogues et les discussions qui ont été facilités lors de ces événements ont servi de moyen pour faire la lumière sur les questions cruciales et les solutions en ce qui concerne la crise climatique du point de vue des communautés elles-mêmes. Les récits personnels des représentants des diverses parties prenantes, ainsi que ceux des communautés autochtones d'Amérique latine et d'Afrique, ont contribué à souligner un fait irréfutable : les impacts du changement climatique ont été lourdement supportés par les communautés les plus marginalisées. Les discussions ont également révélé la manière dont les gouvernements, les communautés et les parties prenantes pourraient participer au processus visant à assurer la justice environnementale en atténuant l'impact du changement climatique sur les communautés les plus vulnérables et marginalisées.

#### **3.1. Impact Différencié du Changement Climatique**

L'ampleur réelle des impacts différenciés et disproportionnellement graves des changements climatiques et des activités anthropiques se dévoile au monde. L'un de ces témoignages est le cas du Timor-Leste, un petit État insulaire en développement situé en Asie du Sud-Est. José Ramos-Horta, ancien Président du Timor oriental, a noté que le Timor-Leste contribuait pour une quantité négligeable aux émissions de carbone ; pourtant, l'État insulaire a été confronté aux répercussions du changement climatique et aux dommages causés à l'environnement. Ironiquement, tout en faisant face aux dommages causés par les changements climatiques, le Timor-Leste n'a pas encore bénéficié de la même industrialisation et de la même croissance extraordinaire qui ont provoqué la crise environnementale endémique. Il a également fait observer que les victimes des effets des changements climatiques étaient principalement les pauvres, qui ont très peu de responsabilités dans les changements climatiques, la pollution de l'environnement et les émissions de carbone. Il a en outre souligné que « *nous devons nous concentrer sur la justice en matière de changement climatique, car il y a eu trop d'inégalités quant à la façon dont ces changements ont impacté les gens qui subissaient les conséquences du changement climatique* ».

L'impact du changement climatique et des activités anthropiques affecte également de manière disproportionnée les communautés indigènes en Afrique et en Amérique latine. Les dirigeants africains ont réfléchi aux divers résultats des activités humaines et ont partagé leurs sentiments sur la manière dont ces calamités climatiques ont un impact similaire sur l'Afrique et d'autres pays.

Les catastrophes naturelles telles que les inondations et leurs effets à long terme ont un impact sur divers facteurs tels que la santé, la sécurité alimentaire, les sources de revenus, la

protection sociale, la sécurité de l'emploi et le bien-être des communautés, créant des conditions fragiles pour les citoyens, les forçant finalement à migrer. L'impact du changement climatique a également affecté l'industrie agricole africaine, qui est la principale source d'emplois dans la région. Les effets du changement climatique sur l'industrie rendent les communautés dépendantes de l'agriculture, vulnérables, et ont un impact sur leur source de revenus. Cela conduit à la création d'un écart de revenu non seulement au sein des communautés, mais aussi à l'échelle nationale. L'impact du changement climatique sur l'industrie agricole affecte également la sécurité alimentaire, qui est un système complexe, intersectoriel et multisectoriel, interinstitutionnel, inter- et transdisciplinaire, avec de profondes implications sociales, économiques et environnementales, avec de fortes synergies à différents niveaux, et peut déterminer la viabilité pour les pays ou nations pauvres ou moins développés.

---

*« Les personnes qui fuient leur pays en raison du changement climatique ne sont pas protégées par le droit international ; elles ne peuvent pas bénéficier du droit d'asile. C'est une lacune dans le droit international qui doit être comblée. » – Amali Tower*

---

Dans les pays d'Amérique latine comme le Brésil, la situation est similaire ; l'agriculture intensive a entraîné la consommation de niveaux élevés de produits agrochimiques qui, en fin de compte, affectent la santé humaine et animale. D'autre part, M. Luis Betancourt, chercheur sur les droits autochtones et environnementaux en Amazonie vénézuélienne, a attiré l'attention sur l'activité minière, déclarant que la contamination due à l'exploitation minière a causé un certain nombre de maladies différentes parmi les membres des communautés autochtones de la région.

Sam Schimmel, défenseur des jeunes Autochtones et jeune Ambassadeur de l'Arctique du Réseau des Jeunes de l'Arctique, a également mis en lumière d'autres conséquences auxquelles sont confrontées les communautés autochtones ; il a parlé des changements dans les conditions météorologiques qui ont modifié les routes migratoires des animaux dont dépendent les communautés autochtones pour se nourrir. Schimmel a également attiré l'attention sur les effets néfastes de la crise climatique sur la santé mentale des membres de la communauté et a parlé du traumatisme associé à l'observation des endroits où lui et ses ancêtres avaient grandi, et sur les changements qui ont rendu ces lieux inhabitables.

### **3.2. Rôle des Gouvernements dans la Justice Environnementale**

Un élément clé des discussions qui ont été facilitées a été le récit des intervenants concernant ce qui peut être fait par les gouvernements dans le processus pour parvenir à une justice environnementale. Meshack Muga, coordonnateur national du projet de l'Initiative de Restauration (projet 6 du FEM) de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) au Kenya, a partagé des informations sur la restauration des zones arides et semi-arides du pays. Muga a noté que les gouvernements des comtés locaux du Kenya et le gouvernement national participaient à des mesures d'intervention pour faciliter le processus de régénération des terres. Les organismes gouvernementaux locaux comprenaient le Service des Forêts du Kenya, l'Institut Kényan de Recherche Forestière et de la Gestion Nationale de l'Environnement, ainsi qu'un certain nombre d'autres entités gouvernementales. Les mesures d'intervention comprennent l'élaboration de politiques appropriées qui peuvent aider à atténuer les effets de la dégradation des sols, l'élaboration de plans de gestion pour aider à gérer les forêts dans les zones dégradées et l'élaboration de plans de pâturage pour aider à la gestion du pâturage. La participation du gouvernement au niveau politique a apporté des

contributions significatives pour faire face à la dégradation et à la régénération des terres à long terme, et pour promouvoir le bien-être des communautés qui dépendent de ces zones à court terme.

L'exemple du Kenya se prête comme une leçon sur l'importance du rôle que le gouvernement peut jouer dans la réalisation de la justice environnementale. Un dévouement similaire envers le bien-être humain est une nécessité dans le monde entier; la pertinence et l'urgence de la question peuvent être mieux comprises à travers le sort des demandeurs d'asile aux États-Unis. Felicia Rangel-Samponaro, directrice de « The Sidewalk School », a fait remarquer qu'il y a des gens dont la vie est affectée par les ouragans et la sécheresse et qu'ils n'ont plus rien pour retourner chez eux.

---

*« Le mouvement pour la justice environnementale exige également la participation des communautés touchées par la crise climatique, ainsi que celle des parties prenantes d'autres secteurs sociaux, politiques et économiques. »*

---

Le sort de ces demandeurs d'asile est amplifié par l'absence de législation en place pour assurer leur protection. Bien qu'il existe une mesure de protection temporaire aux États-Unis qui assure la sécurité contre les catastrophes naturelles, la protection n'est offerte qu'aux personnes qui se trouvent à l'intérieur des frontières des États-Unis. Amali Tower, fondatrice et directrice exécutive de « Climate Refugees », pense qu'il doit y avoir des dispositions dans le droit international pour aborder la question des réfugiés du changement climatique.

---

*« Les personnes qui fuient leur pays en raison du changement climatique ne sont pas protégées par le droit international ; elles ne peuvent pas bénéficier du droit d'asile. C'est une lacune dans le droit international qui doit être comblée », a-t-elle déclaré.*

---

Il est tout aussi important que l'éducation soit également accessible aux communautés indigènes. Roberto Ayala, directeur de la recherche et des études de troisième cycle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts du Paraguay, a déclaré que l'écart d'inégalité devrait être réduit grâce à l'éducation formelle et non formelle, et que les autorités devaient respecter la vie autochtone et éduquer les communautés indigènes dans leurs langues maternelles. L'importance de cette position peut être mieux comprise à travers les mots de Diego Toj. Membre d'une communauté indigène, il a parlé du manque de ressources qui empêchent sa communauté de se faire entendre et de participer en tant que communauté et a déclaré *qu'il n'y a pas de bibliothèques autochtones, qu'aucune école autochtone n'a été construite au cours des 35 dernières années, et que les enseignants qui sont dans ces écoles ne parlent pas le mám. Par conséquent, il devient presque impossible de se faire entendre et de participer en tant que communauté.*

Comme l'a souligné Ramos-Horta, le besoin de l'heure semble être celui d'un plan définitif pour la reconstruction mondiale, en particulier dans la période post-COVID-19. Afin de surmonter les inégalités mondiales en ce qui concerne les conséquences du changement climatique, les gouvernements doivent faire mieux pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté mondiale, de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et au logement, en plus de l'élimination de la malnutrition infantile, du travail des enfants et de l'esclavage des enfants.

Ameenah Gurib-Fakim, ancienne Présidente de Maurice, a également souligné le concept de responsabilités communes, mais différenciées. À son avis, les responsabilités envers l'objectif

de justice environnementale doivent être différenciées. Ceux qui ont pollué l'environnement pendant de nombreuses années et siècles devront assumer une plus grande responsabilité, afin d'aider ceux qui sont plus vulnérables. Elle estime que ces pays, qui font partie du Fonds vert, devraient aider les pays les plus pauvres à s'adapter aux défis du changement climatique. Les pays touchés de manière disproportionnée devraient disposer des outils nécessaires pour être en mesure d'étudier réellement les moyens de lutter contre le changement climatique.

### **3.3. Rôle des Collectivités et des Autres Secteurs**

Le mouvement pour la justice environnementale nécessite également la participation des communautés touchées par la crise climatique, ainsi que celle des parties prenantes d'autres secteurs sociaux, politiques et économiques. <sup>7</sup> En fait, la participation des communautés indigènes a joué un rôle important dans le processus de restauration des terres au Kenya, les communautés se réunissant et acceptant de ne pas faire paître leurs animaux dans les zones où de l'herbe et des arbres avaient été plantés. De même, les communautés autochtones du Paraguay, du Brésil et de l'Argentine entreprennent des adaptations écosystémiques en ce qui concerne la culture sur leurs territoires. Les personnes qui cultivent dans ces territoires respectent les méthodes de plantation traditionnelles. Les activités entreprises dans ces territoires comprennent l'association des cultures, l'apiculture, la régénération des sols et la reforestation. La richesse des connaissances et de la sagesse des communautés autochtones est extrêmement utile dans la lutte mondiale contre la crise climatique. Stephanie Evans, fondatrice de Seas of Change, Australie, a déclaré :

« Les communautés autochtones étaient ici même avant la colonisation et elles connaissent et comprennent leur pays mieux que d'autres. Cependant, ces connaissances ont toujours été dévaluées par les colonisateurs, ce qui a entraîné l'utilisation non durable actuelle des ressources de notre terre. Les peuples indigènes ont cette connaissance incroyable sur la façon d'aider et de protéger notre environnement. Pourtant, ils sont toujours confrontés à des défis pour que leurs connaissances soient valorisées. La culture occidentale est tellement concentrée sur la recherche, sans se rendre compte que la base de connaissances est déjà là, que nous avons juste besoin d'écouter. »

L'importance de l'éducation et de la technologie pour les communautés indigènes a été soulignée par Roberto Ayala, qui estime que l'éducation et la technologie peuvent être les outils utilisés pour garantir les droits. Il a partagé son opinion selon laquelle les organisations non gouvernementales devraient dispenser une éducation formelle sur des sujets durables par le biais de programmes régionaux, en adaptant l'éducation aux réalités des communautés autochtones. Il a ajouté que les communautés devaient être habilitées à utiliser les technologies pour conserver et enregistrer les connaissances ancestrales, ainsi que pour répertorier diverses régions du pays confrontées à des problèmes environnementaux. En outre, parallèlement à ces outils, il est tout aussi important que les parties prenantes plaident en faveur de la participation des communautés autochtones et la facilitent.

Il est également d'une importance vitale de s'attaquer aux inégalités dans la répartition des richesses. Ramos-Horta estime qu'il est possible pour les quelques fortunes, qui ont amassé de grandes quantités de richesses au cours des dernières années, de travailler avec les États membres des Nations Unies. Ensemble, ils ont le potentiel de mobiliser les ressources financières, le savoir-faire et la matière grise nécessaires pour concevoir un avenir meilleur pour tous, un avenir centré sur les personnes.

De plus, il est possible pour les organisations de prendre des mesures et d'appuyer les mesures d'adaptation et d'atténuation. Les mesures d'adaptation peuvent inclure des réponses précoces aux effets du changement climatique, l'éducation des masses, l'installation de systèmes de prévisions météorologiques dans les zones sujettes à la sécheresse pour soutenir les agriculteurs et l'encouragement de l'innovation par les jeunes, entre autres. L'adaptation et l'atténuation sont impératives pour réduire l'impact de la crise climatique. En fait, l'impact de la crise climatique aggrave les souffrances des communautés marginalisées, telles que les demandeurs d'asile ; des organisations telles que Sidewalk School sont en mesure d'alléger le fardeau de ces demandeurs d'asile, en fournissant une éducation à leurs enfants, qui autrement se retrouveraient privés de la même chose.

---

*« Pour que la vision de la justice environnementale devienne une réalité, il faut s'attaquer aux vastes inégalités qui affligent la planète. »*

---

Il a également été noté que davantage d'efforts doivent être faits pour vraiment impliquer les diverses communautés dans le cheminement vers la justice environnementale et, par extension, pour assurer la justice environnementale.

#### 4. Conclusions

La menace de la crise climatique est une menace qui plane sur le monde entier. Et pourtant, l'impact du changement climatique affecte de manière disproportionnée la vie et les moyens de subsistance de certaines des communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées du monde. Il devient donc impératif que ces disparités soient dûment prises en compte dans la lutte contre la crise climatique. L'idée de justice environnementale devient alors un concept puissant qui peut aider à atténuer les effets de l'impact différencié de la crise climatique. La justice environnementale peut également contribuer à garantir que tous les individus et toutes les communautés, indépendamment de leur race, de leur classe et de leur origine ethnique, entre autres facteurs, aient un accès égal aux opportunités et aux ressources pour lutter contre les divers effets néfastes de la crise climatique. Il est important de reconnaître que la crise environnementale ne peut être résolue que si et quand toutes les autres questions sociales, économiques et politiques sont résolues.

Les différents récits et compte rendus venant de multiples communautés et parties prenantes, qui ont été rassemblés à travers divers événements facilités par le mouvement POP, présentent des perspectives sur la justice environnementale. Ces récits personnels discutent, en détail, de l'impact différencié du changement climatique et du rôle des gouvernements, des communautés et d'autres secteurs dans la promotion, le soutien et la garantie de la justice environnementale. Pour que la vision de la justice environnementale devienne une réalité, il faut s'attaquer aux vastes inégalités qui affligent la planète; il faut également garantir que les groupes qui souffrent le plus des injustices environnementales soient les premiers bénéficiaires de l'aide mondiale; les minorités raciales et ethniques, les individus et les communautés en situation d'extrême pauvreté, les mineurs, les travailleurs agricoles, les femmes et les enfants, entre autres. Le développement et la mise en œuvre de projets climatiques et d'action climatique doivent donc, sans aucun doute, garder à cœur l'objectif de justice environnementale. Le mouvement POP est engagé dans cet objectif.

#### Notes

1. Thomas J Wilbanks et al., « Trajectoires de Résilience Climatique : Adaptation, Atténuation et Développement Durable », dans Climate Change 2014 Impacts,

- Adaptation, and Vulnerability, Christopher B. Field, et al., eds., (Cambridge: Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, États-Unis, 2014), 1101-31
2. Office of Policy Agence de protection de l'environnement des États-Unis, « En savoir plus sur la justice environnementale », Aperçus et fiches d'information, Agence de protection de l'environnement des États-Unis (13 février 2015).  
<https://www.epa.gov/environmentaljustice/learn-about-environmental-justice>
  3. Carmen Gonzalez, « Justice environnementale, droits de l'homme et pays du Sud », Justice environnementale, (2015): 47.  
<https://digitalcommons.law.seattleu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1631&context=faculty>
  4. Antonio Moreno Jiménez et Julio Vinuesa Angulo, « Déséquilibres et rééquilibres intra-métropolitains : principes d'évaluation et méthodologie d'analyse Déséquilibres et rééquilibres intra-métropolitains : principes d'évaluation et méthodologie d'analyse », City And Territory Territorial Studies, vol. XLI, no 160 (2009):232-262.  
<https://recyt.fecyt.es/index.php/CyTET/article/view/75924>
  5. Jerry O. Jacobson, Nicolas W. Hengartner et Thomas A. Louis, « Mesures d'iniquité pour les évaluations de la justice environnementale : une étude de cas de proximité des autoroutes à New York », Johns Hopkins University, Department of Biostatistics Working Paper29, (21 janvier 2004).  
<https://biostats.bepress.com/jhubiostat/paper29>
  6. Ibid. Bureau de la Politique Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis, « En savoir plus sur la justice environnementale », Aperçus et fiches d'information, Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis (13 février 2015).  
<https://www.epa.gov/environmentaljustice/learn-about-environmental-justice>
  7. Ibid. Carmen Gonzalez, « Justice Environnementale, Droits de l'homme et Pays du Sud », Environmental Justice, (2015) : 47.  
<https://digitalcommons.law.seattleu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1631&context=faculty>
- 

\*Aux fins du présent document, par « communautés vulnérables », nous entendons celles qui ont une exposition accrue aux effets néfastes du changement climatique, une vulnérabilité accrue aux dommages causés par le changement climatique et une capacité réduite de faire face aux pertes subies et de s'en remettre. Changement climatique et inégalités sociales par S. Nazrul Islam et John Winkel, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, octobre 2017. [https://www.un.org/esa/desa/papers/2017/wp152\\_2017.pdf](https://www.un.org/esa/desa/papers/2017/wp152_2017.pdf)